

Séance du 17 juin 2014

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Taux de rémunération de correction des épreuves du certificat de compétences en langues (CLES)

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la maison des services à l'étudiant de l'Université le 17 juin 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu l'arrêté du 22 mai 2000 modifié relatif certificat de compétences en langues-CLES ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys ;

Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 16 juin 2014 ;

M. le Président donne la parole à Monsieur Baginski, directeur du Pôle de compétences en langues, qui présente les taux de rémunération, en application de la convention cadre conclue entre le Ministère de l'enseignement supérieur et l'Université Stendhal –Grenoble III relative à la coordination du CLES au niveau national.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LES TARIFS SUIVANTS :

CLES 1	Taux de la rémunération
Correction des copies : compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral, production écrite	1,875 € par copie *
Epreuve orale : production orale (10mn par candidat)	9,50 € par heure
CLES 2	Taux de la rémunération
Correction des copies : compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral	2,875 € par copie *
Correction des copies : production écrite	2,875 € par copie *
Epreuve orale : interaction orale (10mn par candidat)	15,00 € par heure
CLES 3	Taux de la rémunération
Corrections des copies : production écrite	2,875 € par copie *
Corrections des copies : production orale	2,50 € par candidat
Epreuve orale : interaction orale (10mn par candidat)	15,00 € par heure
Analyse préalable du dossier du candidat	8,00 € par candidat
Tous CLES	Taux de la rémunération
Conception des sujets	20 HETD par sujet
Relecture des sujets en cours de conception	4 HETD par sujet
Responsabilité de comité de validation	Anglais : 24 HETD Autres langues : 12 HETD

*Le coefficient multiplicateur de 1,25 prévu par l'article 8 de l'arrêté du 9 août 2012 est appliqué.

Fait à Valenciennes, le 19 juin 2014
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK